

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JUIN

PAROLES ET ACTES

A la suite du *Figaro*, la *République française* offre la paix au clergé de France.

Commentant, d'une façon d'ailleurs abusive, la récente lettre pastorale de M^r l'archevêque de Paris, M. le grand rabbin de l'opportunisme, Joseph Reinach, adresse à nos prêtres cette admonestation comminatoire :

« Le cardinal archevêque de Paris convie les fidèles à adopter désormais une attitude respectueuse du gouvernement de la République ; c'est là un excellent langage et qui aura des conséquences. » L'écho, dit un proverbe, répond comme on lui parle. »

» La parole du cardinal-archevêque de Paris paraîtra, sans doute, au clergé français plus autorisée, plus digne d'être recueillie et répétée, que les excitations des partis politiques qui font de l'autel un tremplin électoral ou les boniments de foire du contumax de Londres.

» Il dépend maintenant de ce clergé, qui doit tant à la Révolution, de l'entendre ou de la repousser. La repousser, c'est vouloir, de gaieté de cœur, rallumer une guerre que beaucoup de républicains, depuis longtemps, désirent terminer par une paix honorable. L'entendre, comme l'a déjà entendue le clergé du Pas-de-Calais dont les membres les plus éminents viennent de saluer avec tant de déférence le Président de la République, c'est faire acte de raison et de patriotisme. »

Voilà des paroles singulièrement opportunes au lendemain d'un vote qui nous a montré les deux tiers de la majorité républicaine de la Chambre décidés à supprimer l'ambassade française auprès du Saint-Siège !

Mardi, il s'est trouvé, au Palais-Bourbon, 140 républicains qui, restés fidèles au système de Gambetta : *Aller lentement pour aller sûrement*, ont repoussé la proposition de M. Anatole de la Forge.

227 (chiffre rectifié) ont voté pour, et 32 se sont volontairement abstenus.

Quant aux *boulangistes*, ils ont fraternellement mêlé leurs bulletins de vote à ceux des pires radicaux.

Ont en effet voté la suppression de l'ambassade auprès du Pape :

MM. Chevillon, Ducoudray, Borie, Laguerre, Laur, Laporte, Saint-Martin, de Susini, Thiessé, Mellot, Turquet, Turigny, Vergoin, Vacher.

M. Boulanger, ne votant plus depuis qu'il est sorti de France, s'est abstenu.

Absent par congé, M. Laisant n'a pu prendre part au vote.

En définitive, la proposition de M. Anatole de la Forge a été repoussée à la faible majorité de 74 voix, grâce à l'appoint des 173 voix de la Droite.

Et elle a été repoussée malgré la grande majorité des républicains, malgré la totalité des boulangistes.

La *République française* propose au clergé ce qu'elle appelle une « paix honorable ».

Quels sont les préliminaires de cette paix ?

Les votes républicains qui tendent à l'encasernement des prêtres, à la suppression immédiate et complète du budget des cultes, à la suppression des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège.

Le clergé ne sera pas dupe des avances hypocrites de l'opportunisme aux abois.

Il ne peut avoir oublié que ce cri de guerre a été jeté dans les rangs des persécuteurs par le fondateur de la *République française* :

Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

Singulière coïncidence, fait observer M. Ed. Robert ; c'est juste à la veille des élections générales qu'on proclame, dans la presse opportuniste, le devoir, oui, le devoir — c'est en toutes lettres dans la *République française* — de faire respecter, partout et par tous, les principes de justice et de tolérance. . . . à la veille des élections qu'on exprime le désir de terminer la guerre par une « paix honorable. »

Ce ne peut être qu'une trêve inspirée par l'intérêt électoral, à une reprise de campagne anti-religieuse.

Qu'on le tienne pour certain.

Voici du reste qui est bien fait pour éclairer les confiants. Sous le titre : « Friture ou Liberté », un abonné écrit à la *Défense* :

« Monsieur le Directeur,

» Permettez-moi de vous demander un renseignement. Abonné de la *Défense*, je lis en outre, chaque jour, la *Croix*. Les deux journaux, dans leurs numéros du 30 mai, ont parlé d'une conférence boulangiste faite à Lyon par M. Vergoin. Mais ils en ont parlé d'une façon singulièrement différente. Voici ce que dit la *Croix* : « M. Vergoin a critiqué avec force la franc-maçonnerie, qui n'est plus qu'une coiterie inféodée au parti opportuniste. A une autre question, M. Vergoin répond qu'il veut la liberté pour tous, même pour le prêtre. »

» D'après la *Défense*, au contraire, M. Vergoin aurait dit : « Il faut donner la liberté à tous ; même aux prêtres, même aux jésuites, quand ce ne serait que pour les faire frire après. »

» Les deux versions ne se ressemblent pas. Vous conviendrez cependant que nous aurions intérêt à savoir quelle est la bonne. Serons-nous libres ? Serons-nous frits ?

» Agrérez, etc. »

La *Défense* donne à son correspondant l'assurance que le compte rendu, publié par elle, était sincère et authentique. Elle avait eu le soin de se référer au récit publié dans le *Salut public* de Lyon, par un témoin oculaire et auriculaire.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

L'opportunisme, aujourd'hui plus que jamais, se racroche avec une force inouïe au pouvoir.

Chaque membre de ce ministère qui prend son mot d'ordre chez le Tonkinois invite ses subordonnés à montrer du zèle.

Je ne sais quelle opinion nos gouvernants actuels se font du déploiement de leurs efforts épistolaires ; à mon avis, ils sont voués à une inutilité absolue.

Il faut vraiment posséder une dose de naïveté bien surprenante chez des gens habitués à la trituration de la politique, pour s'imaginer que ces documents omnibus produisent le moindre effet.

Après avoir lu la littérature de MM. Rouvier et Yves Guyot, ma conviction a été qu'on ne ralliera jamais le personnel gouvernemental à l'admiration forcée.

Nos ministres seraient bien naïfs s'ils se figuraient que les employés de tout rang qui peuvent être anti-républicains se soucient de cette injonction ?

Ces instructions ministérielles dont l'effet consiste à redonner du nerf à l'action gouvernementale ne sont ni plus ni moins qu'un coup d'épée dans l'eau — coup d'épée qui ne sert absolument à rien et qui a l'air de passer à travers le corps de la liberté.

En général, la presse et le public ont accueilli sans enthousiasme ces épitres destinées, répétons-le, à stimuler le zèle et le dévouement des fonctionnaires.

Il y a là un but électoral que le Gouvernement aurait bien fait de poursuivre en silence. En affichant ouvertement *coram populo*, il a eu l'air d'avouer qu'il n'est pas sûr de ses agents.

Au fond, ce que M. Rouvier et ses collègues recommandent et enjoignent à leurs subordonnés, c'est de prêter aide et assistance à la candidature officielle contre laquelle nos gouvernants ont crié si fort.

Pour eux, accomplir son devoir professionnel ne suffit pas. Il faut, en plus, faire aimer le régime cher à Jules Ferry.

Les fonctionnaires ont donc, d'après les ministres, « le devoir de seconder l'action gouvernementale ». La phrase est louche à dessein, mais le sens en est évident.

Le procédé n'est pas neuf. Chez les opportunistes et radicaux, il se double d'hypocrisie. Ainsi, c'est entendu, à partir de ce jour et jusqu'au jour des élections générales, tout le personnel de nos administrations devra se constituer en armée politique, sous le commandement des préfets, pour exercer la pression administrative au bénéfice du parti que représentent M. Rouvier.

Quant à la manière de combattre, les ministres se gardent, par prudence, de l'exposer, mais les mots couverts de ces instructions trahissent suffisamment leurs desseins.

Eh bien ! dans l'intérêt de la liberté électorale, nous ne pouvons que le regretter.

Ce qui est visible dès maintenant, ce qui, du reste, était connu depuis longtemps — c'est que les opportunistes joueront toutes leurs cartes pour gagner la partie décisive qui s'engagera bientôt. — Il y va même encore de la République, remarquez-le bien, que de leurs intérêts, et les intérêts se défendent avec férocité.

Les voilà donc pris la main dans le sac, les promoteurs de liberté, les adversaires de la candidature officielle. Tous les abus qu'ils ont flétri jadis, ils les font revivre ; ils en sont à l'audace ; mais qui sait si, au dernier moment, et en désespoir de cause, ils n'iront pas jusqu'à la terreur ?

Nous sommes avertis ; tenons-nous le pour dit.

Libéraux tant qu'ils aspirent au pouvoir, ces opportunistes ; despotes et oppresseurs dès qu'ils sont arrivés !

Est-ce que les électeurs consentiront à jouer un rôle dans cette triste comédie ? — D. R.

(Petit Courrier.)

AUTRES TEMPS

Le *Soleil* retrouve le texte de la circulaire que M. Carnot, alors ministre des finances, envoyait à ses agents, à la veille des élections législatives de 1885 :

« Paris, le 24 août 1885. »

» M

» A la veille de l'ouverture de la période électorale, je veux rappeler aux fonctionnaires du département des finances quelle attitude s'impose à eux, plus que jamais, dans les circonstances actuelles.

» Investis de la mission de confiance de veiller à la rentrée exacte de l'impôt et à l'acquittement régulier des dépenses publiques, ils doivent se garder de toute immixtion dans les luttes électorales et dans les polémiques locales, où ils pourraient compromettre l'autorité dont ils ont besoin pour bien remplir leur mission.

» Ils n'ont pas seulement à respecter scrupuleusement la liberté des électeurs et à s'abstenir d'user, au profit de qui ce soit, de l'influence qu'ils tiennent de leurs fonctions ; il importe encore qu'en se tenant à l'écart de toute agitation électorale, ils n'offrent à personne un prétexte pour se prévaloir de l'apparence même d'une faveur officielle.

» J'aime à croire que vous n'aurez à me signaler aucune infraction à ces prescriptions formelles, et que tous les fonctionnaires et agents placés sous vos ordres sauront s'y conformer scrupuleusement.

» C'est en se renfermant dans le rôle qui leur est réservé, en apportant dans l'exercice de leurs fonctions le dévouement et l'intégrité qui font l'honneur de notre administration financière, qu'ils se montreront dignes de la confiance du gouvernement de la République.

» Je vous prie, M..., de m'accuser réception de la présente circulaire et d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le ministre des finances,

» Signé : SADI CARNOT. »

Aujourd'hui, M. Rouvier ordonne à ces mêmes fonctionnaires d'être avant tout des agents électoraux.

Et M. Rouvier est ministre du même M. Carnot — qui, après avoir eu, en 1885, une attitude parfaitement correcte, laisse tout faire aujourd'hui.

Et voilà comment, en République, s'abaissent les caractères et les hommes.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — Quand la sentine républicaine est remuée, Jules Ferry monte à la surface. Voici à la tribune ce méphitique personnage.

Le voici affectant une ferme attitude qui fait penser au jour où, abandonné par sa majorité tonkinoise, conquis par les radicaux, hné par la foule qui assiégeait le Palais-Bourbon, il s'enfuyait à travers les jardins de la présidence de la Chambre et du ministère des affaires étrangères, rampant le long des murs et escaladant les murailles. Il vient célébrer ce qu'il appelle « la grande œuvre scolaire », l'œuvre infâme des enfants arrachés à leurs pères et à leurs mères pour être livrés à l'enseignement sans Dieu.

Écoutez-le. Avant lui, la France crouissait dans l'ignorance; l'enseignement supérieur était réduit au dénuement le plus complet; il était logé dans des greniers et dans des ruines; des professeurs mouraient de faim avec des appointements de 6,000 et de 7,500 fr.; le nombre des chaires était insuffisant. Quant aux autres enseignements, ils étaient dans un état lamentable.

Heureusement, M. Jules Ferry a paru et l'enseignement s'est relevé, et les sciences, les lettres, les arts ont fleuri. Cela a coûté cher, quelques centaines de millions, mais on ne saurait y regarder de si près quand il s'agit de déchristianiser la France. La question, la vraie question est celle-ci: N'aurait-on pu faire cent fois mieux en dépensant cent fois moins, et cela grâce au puissant secours de la liberté?

M. Ferry se garde bien de poser la question en ces termes, car il ne lui resterait plus qu'à vider la tribune. Il jette les grands mots d'émancipation des esprits, de diffusion des lumières, de développement de l'humanité. Mais la Chambre reste froide (par 31 degrés centigrades!)

D'abord l'apparition de l'assassin de Courbet soulève des protestations à Droite.

M. de Baudry-d'Asson crie au Tonkinois: « Le sang de Richaud et des victimes du Tonkin devrait vous monter à la gorge, monsieur ».

Puis le tumulte se calme. C'est dans un silence rarement interrompu par une dizaine d'applaudissements opportunistes que M. Ferry égrène son panégyrique. Les radicaux affectent la plus complète indifférence.

Bientôt la fatigue gagne l'auditoire. Une multitude de députés sortent de la salle des délibérations. D'autres se livrent au plaisir de la causerie. Quelques-uns persistent à prêter une oreille distraite à l'éloquence lourde, terne, filandreuse de l'orateur. Parfois, une approbation se fait entendre, c'est M. Emmanuel Arène qui glapit un *très bien!*

Il va sans dire que « l'Homme-qui-Ment » se montre digne de son flateur *cognomen*.

Il accumule les mensonges et produit des chiffres falsifiés, avec son impudence habituelle. Souvent les interruptions de la Droite le rappellent, mais en vain, au respect de la vérité.

Le drôle refuse d'en démordre.

Enfin, sur le coup de 5 heures, la lassitude est telle que M. Ferry éprouve lui-même le besoin de demander la suspension de la séance.

Piteuse rentrée que celle de l'homme des lois athées et du Tonkin. A l'accueil qu'il a reçu hier de ses complices, il peut conjecturer celui que lui fera le corps électoral. Je plains son échine.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

Tirages financiers

Emprunt de la Ville de Paris, 1886.

Le n° 465,084 gagne 100,000 francs.

Le n° 346,340 gagne 50,000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs:

525,472 — 422,222 — 469,326 — 29,630.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs:

407,401 — 114,595 — 660,625 — 62,576.

Crédit Foncier, obligations communales 1879.

Le n° 998,335 gagne 100,000 francs.

Le n° 985,289 gagne 25,000 francs.

Les n° 337,624 — 374,442 — 918,935 — 313,755 — 148,825 — 760,923 gagnent chacun 5,000 francs.

Tirage des obligations communales 3 0/0 1880 et 1884.

Le n° 972,657 gagne 100,000 francs.

Le n° 449,236 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs:

839,788 — 430,932 — 63,046 — 359,245

29,289 — 988,432.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ESCADRE D'ÉVOLUTIONS

Voici la nouvelle composition de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée qui a appareillé avant-hier:

Cuirassés: *Formidable*, ayant pavillon du vice-amiral Dupetit-Thouars; *Dévastation*, portant le pavillon du contre-amiral Alquier; *Amiral-Duperré*, *Courbet*, *Duguesclin*, *Redoutable*, *Amiral-Baudin*. Croiseurs et éclaireurs: *Flèche*, *Dragonne*, *Milan* et *Condor*.

L'escadre sera renforcée par le cuirassé le *Vauban*, sur lequel le contre-amiral O'Neil arborera son pavillon.

Ce bâtiment, en cours de réparation, rejoindra la flotte dans une dizaine de jours. Les trois divisions réunies, la campagne d'été s'ouvrira par des manœuvres d'ensemble.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Le dépôt du 4^e étranger, à l'effectif de 619 hommes, 2 officiers, 2 adjudants, 8 sergents et

40 caporaux, est parti pour le département de Constantine, lundi matin à 6 heures, par train spécial; un bataillon de zouaves a rejoint au Tlélat. Voici de quelle façon nos légionnaires vont être répartis:

Aïn-Milila (près de Sétif), 250 hommes; Kroubs (près de Constantine), 425 hommes; Saint-Arnaud, 65 hommes; Oued Séguin, 30 hommes; débarquement à la gare de Tebergma, 60 hommes; à celle de Mehat-el-Arbi, 50 hommes.

Les ravages des criquets sont tels, que les maires ont dû réquisitionner les habitants Européens de 18 à 50 ans.

Alger, 5 juin.

Les criquets envahissent Constantine par bandes serrées, escaladant les remparts.

Le train du gouverneur a été arrêté par d'épaisses colonnes sur plusieurs kilomètres.

L'extension du fléau dépasse toutes les prévisions.

400,000 hommes, disséminés sur les régions infestées, combattent l'invasion; il en faudrait trois fois plus pour lutter vigoureusement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les Conseils généraux et d'arrondissement seront soumis, cette année, au renouvellement triennal. Voici, pour le département de Maine-et-Loire, les cantons où auront lieu les élections, et les noms des conseillers:

Conseil général

Angers (Sud-Est). — M. Bodinier.
Les Ponts-de-Cé. — M. Boutton.
Saint-Georges-sur-Loire. — M. le vicomte A. de Cumont.

Chalonnais-sur-Loire. — M. Cousin.

Baugé. — M. Benoist.

Durtal. — M. le comte de Blois.

Noyant. — M. Varrailhon.

Cholet. — M. Marie-Baudry.

Montreault. — M. Z. Ju Reau.

Saint-Florent-le-Vieil. — M. Arnous-Rivière.

Saumur (Sud). — M. Bury.

Saumur (Nord-Ouest). — M. Haran.

Gennes. — M. Grignon.

Doué. — M. Bineau.

Candé. — M. le général de Rochebouët.

Segré. — M. le général marquis d'Andigné.

Pouancé. — M. Guibourd.

Conseils d'arrondissement

Angers (Nord-Est). — M. Canit.

Angers (Nord-Ouest). — M. A. Laboulais.

Louvrois-Béconnais. — M. de Bruc.

Thouarcé. — M. Blain.

Thiercé. — M. Ch. Poitou.

Beaufort (2). — M. Meffray, M. le D^r Geslin.

Longué (2). — M. de la Jestrée, M. Ver-

neau.

Seiches. — M. Boré.

Beaupréau (2). — M. de la Vingtrie, M. Ga-

bory.

Champocéaux. — M. Bertrand-Geslin.

Chemillé. — M. de Terves.

Montfaucon. — M. le C^{te} de la Bretèche.

Saumur (Nord-Est). — M. Bizoullier.

Montreuil-Bellay. — M. Couscher de Champ-

fleury.

Vihiers (2). — M. de la Selle, M. le D^r Go-

dard.

Châteauneuf (2). — M. Briand, M. Desnoës.

Le Lion-d'Angers (2). — M. Richou, M. de

Montergon.

L'Union Saumuroise A LA FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE DE VINCENNES

Les 600 sociétés françaises et étrangères de gymnastique qui doivent prendre part à la Fête fédérale de Vincennes les 9 et 10 juin, ont été divisées en 6 sous-directions. Chaque sous-direction est divisée en 2 subdivisions, et chaque subdivision en 2 groupes.

L'Union Saumuroise est classée à la 5^e sous-direction, 1^{re} subdivision, 2^e groupe.

Elle aura à concourir contre de fortes et anciennes sociétés, parmi lesquelles nous remarquons la Société Oberthur, de Rennes, qui, l'année dernière, au concours régional d'Angers, a remporté le grand prix d'honneur.

Les autres sociétés sont de Bagnères-de-Luchon, Libourne, Certe, Voiron, Salins, Arbois, Dôle, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, Le Puy, La Ferté-Saint-Aubin, Saint-Jean de la Ruellé, Saint-Denis de Val, et de Betheniville.

Nous souhaitons à nos jeunes concitoyens un classement en bon numéro; ce sera d'ailleurs la récompense méritée de leurs travaux et un encouragement pour l'avenir.

LE CIRQUE FRANÇAIS

On annonce l'arrivée à Saumur du Cirque Français H. French.

C'est mercredi prochain que ce grand et bel établissement sera installé place du Char-

donnet.

Les représentations ne dureront que deux jours, les mercredi 12 et jeudi 13 juin.

Le bureau sera ouvert à 7 h. 1/2 du soir et le spectacle commencera à 8 h. 1/2.

Le programme est des plus alléchants. On verra, entre autres curiosités: un vélocipède opérant sur un monocycle la descente d'un escalier de dix-huit marches; les exercices de Miss Diana sur un fil de fer invisible; l'incomparable gymnaste Onlée, les monocyclistes, etc., etc. Si nous voulions énumérer toutes les attractions de cet établissement, nous n'en finirions pas.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE IX. — (Suite)

Bientôt réceptions et visites commencèrent. On vit les artistes. On vit la finance et la colonie étrangère. Quant au faubourg Saint-Germain, où Stéphane Van Ritten comptait, prétendait-il, de si intimes amis, on ne put y faire brèche. La haute muraille demeura intacte.

Pourtant, que d'habileté déploya Charmette pour monter à l'assaut; mais, intrigues de tous genres, gracieux saluts, sourires enchanteurs, rien ne réussit. Alors cette peine brûlante de l'amour-propre froissé, on voulut l'infliger à autrui et M^{me} Van Ritten et sa fille refusèrent énergiquement de visiter les anciens amis de David, ceux qui dataient d'avant la venue des millions.

Une fois pourtant, Broze entraîna sa femme et sa belle-mère chez Frantz Liéber; mais elles n'eurent pas assez de dédains pour la maison sans porte cochère; point assez de

sarcasmes pour les cinq étages sans moelleux tapis. A chaque marche, elles s'arrêtaient, faisant jouer l'éventail, et murmurant:

— Quelle ascension! quel horrible supplice! Vous appelez ce pigeonnier un appartement; mais c'est un pic, mon cher, le Mont-Blanc ou la Maladetta... Ouf! ouf! notre cœur en palpète.

Et les éventails de recommencer à voler.

Elles trouvèrent l'organiste d'un antique! Gabrielle d'un vulgaire! Les travaux à l'aiguille décorant les petits meubles d'un goût exécrable! partout manque absolu d'élégance. On ne pouvait vraiment retourner chez de si petites gens... Il fallait être raisonnable... elles enverraient une carte... tous les ans.

David souffrit. Pour la première fois, il eut un soupçon que sa femme manquait de tact et de cœur. Il donna un regard mélancolique à cette rue de Fleurus, où de vrais amis l'avaient aimé, encouragé, arraché à la mort.

Mais bientôt la passion lui remit un voile sur les yeux. La passion ingrate, la passion exclusive.

L'année suivante, absorbé par un nouveau bonheur, Broze lui-même ne se souvenait guère de ses amis.

Dans la chambre de soie bleu tendre, au milieu des meubles Louis XV, des faïences rares et des plantes fleuries, un berceau apparaissait; un berceau de forme antique figurant une nacelle avec un ange à la proue, et pour voiles des rideaux garnis de riches dentelles. Un pied doré supportait la balancelle; et, dans cette barque emblématique, une petite passagère souriait. Depuis quelques mois, elle avait abordé sur la plage terrestre, et déjà elle commençait à y gazoniller.

Avec une expression radieuse, David contemplait son enfant: dans sa main vigoureuse, il enserrait la toute petite main si douce, si douce, un satin vivant; puis, agitant faiblement la barcelonnette, il dotait la petite Marguerite, Rita, — comme on l'appelait — de toutes les qualités. Elle serait belle, intelligente, spirituelle, généreuse. Toutes les fées du bon vieux Perrault convoquées devant la balancelle n'eussent pas mieux prédit.

Charmette, négligemment assise sur un fauteuil bas, venait d'abandonner la romance nouvelle qu'elle s'amusait à solfier à demi-voix, et mise en belle gaité par les enthousiastes admirations de son mari.

— Vraiment, mon très cher, dit-elle, vous

avez de l'imagination.

Le jeu continuait entre David et sa fille; une belle partie où le père parlait par explosions de joie, de tendresse; où l'enfant répondait par des petits cris d'oiseau. Puis, à force de rire et d'agiter ses petits bras, Rita finit par s'endormir.

Alors ce fut une longue contemplation pleine d'attendrissement.

— Viens la voir, Charmette, viens près de moi.

La jeune femme s'approcha, et son mari détailla, en les indiquant de l'index, tous les charmes de sa fille: les yeux aux longs cils abaissés, les lèvres roses entr'ouvertes, les mains languissamment abandonnées sur la batiste du drap.

— Dis-moi, Charmette, est-elle gracieuse dans son sommeil d'ange? Sa faiblesse même n'est-elle pas une sollicitation à la défendre, à travailler pour elle? Quelle joie ineffable d'être aimés à notre tour! Ne te sens-tu pas comme fortifiée par l'idée d'une mission à remplir; par la pensée du sacrifice! Peut-on admirer plus jolie petite fille, si rose, si blanche! Quand elle ouvre ses yeux, il me semble y voire luire un coin du paradis.

Prix des places : Loges de 5 personnes, 15 francs. — Coupons de loges, 3 fr. — Stalles, 2 francs. — Premières, 1 fr. 50. — Secondes, 4 franc.

Le bureau de location sera ouvert au Cirque tous les jours, de 2 à 5 heures.

NOTA. — Les enfants au-dessous de 7 ans, ainsi que MM. les militaires, paieront aux stalles et premières 1 fr., et aux secondes 50 centimes.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de la Pentecôte. — Prolongation de la validité des billets d'aller et retour.

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour délivrés en vertu des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 13, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat, pendant la période du vendredi 7 au jeudi 13 juin 1889, et dont la validité expirerait avant le 17 juin, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 17 juin 1889.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, la prolongation de validité ci-dessus est applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voie mixte, Etat-Orléans ou Etat-Ouest).

L'ÉCLAIRAGE POUR RIEN A SAUMUR

Paris et beaucoup d'autres villes installent ou vont installer à grand frais la lumière électrique.

Si cette lumière nouvelle est plus éclatante que l'ancienne, elle ne sera pas plus économique, peut-être même sera-t-elle plus coûteuse, à cause de la force motrice qui, en plus de l'installation, vient dans chaque ville augmenter les frais.

Heureusement qu'on a pensé aux moulins à vent, à ces classiques moulins du bon vieux temps, qui, ainsi que nous le disions dans un de nos derniers numéros, vont être réhabilités par l'électricité, détronant à son tour la vapeur.

Les expériences qui viennent d'être faites ont été couronnées de succès.

Quelle est donc la ville où, mieux qu'à Saumur, on puisse mettre à profit ce nouveau moyen d'actionner les dynamo ?

La ville aux trente-deux moulins reprenant son aspect des temps passés !...

Magnifique changement à vue de notre beau et pittoresque coteau !

Les bases ou masses des moulins absents existent encore ; on n'a plus qu'à leur planter des ailes, et hardi le zéphir et l'aiglon ! *Fiat lux.*

C'est d'en haut aujourd'hui que nous vient la lumière.

Supposons maintenant qu'il y ait abondance de force motrice ; qu'on puisse emmagasiner des provisions considérables de cette marchandise. Eh bien, n'a-t-on pas de quoi l'employer les tramways, ces pauvres tramways qui ne demandent qu'à marcher !

Voilà enfin le problème résolu.

Ah ! si Saumur était en Amérique !...

NEMO.

ANGERS. — Concours Hippique (8, 9 et 10 juin). — Le concours des 8, 9 et 10 juin s'annonce comme devant être exceptionnellement brillant. Un très grand nombre d'éleveurs ont répondu à l'appel de la Société hippique de Maine-et-Loire, et ont tenu à prouver que l'élevage du cheval tient une place importante dans la production du département.

Chaque jour, entre 3 heures 1/2 et 4 heures, auront lieu des courses d'obstacles auxquelles prendront part des gentlemen en habit rouge et des officiers.

De midi à 6 heures, des chevaux nombreux seront présentés soit attelés soit montés par les propriétaires eux-mêmes, leurs cochers ou des dresseurs.

Dimanche et lundi, à 4 heures et 4 heures 1/2, ce sera le tour des chevaux attelés à deux, et lundi matin celui des chevaux de camion, de haquet, etc.

La place manque pour donner le détail des courses plus intéressantes les unes que les autres, qui figurent au règlement du programme.

Tout Angers vaudra assister à cette fête des 8, 9 et 10 juin, et récompenser ainsi le comité d'organisation de ses efforts.

Le Ralliement a remarqué, à l'Exposition, dans la section des Arts libéraux, des travaux remarquables provenant de l'Ecole des Arts d'Angers, notamment une machine superbe ; — dans la section des prisons, des objets manufacturés par la maison de Fontevault, notamment une collection de boutons de nacre.

UNE NOUVELLE ROSE

Un horticulteur d'Angers, M. Moreau-Robert, qui dirige depuis plus de trente années l'ancien établissement horticole Vibert et Robert, vient d'obtenir une nouvelle rose jaune, supérieure à tout ce qui a été vu jusqu'à ce jour.

Il a eu la pensée de l'offrir à M^{me} Carnot et de lui demander la permission de la lui dédier.

M^{me} Carnot a reçu M. Moreau-Robert à l'Élysée samedi dernier ; elle a fait le plus gracieux accueil à notre concitoyen, a admiré la superbe fleur qu'il lui a présentée et en a accepté la dédicace.

Cette splendide rose portera le nom de « Rose Madame Carnot ».

La « Rose Madame Carnot » appartient à la famille des Noisettes ; elle est issue d'un semis de William Allen Richardson, mais à fleurs beaucoup plus grandes et plus pleines.

TOURS. — Fêtes de bienfaisance (9 et 10 juin).

Samedi 8 juin, à 9 h. du soir, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 9 juin : à 2 heures, grandes courses internationales de vélocipèdes sur le boulevard Béranger ; à 5 heures, lâcher de 4,200 pigeons par la société colombophile de Tours ; à 8 heures 1/2, fête de nuit sur la Loire avec le concours des sociétés du Bowling Club et de la Société nautique. Le cortège royal partira du Canal, descendra la Loire, et jettera l'ancre en aval du Pont-de-Pierre ; à la même heure, le cortège de Henri de Navarre descendra la Tranchée, traversera le Pont-de-Pierre, et se rendra sur le quai ; l'entrevue des deux rois aura lieu à bord du bateau royal ; une flottille escortera le bateau ; à 9 heures, embrasement général sur la Loire ; feux d'artifice nautiques, barques, kiosques illuminés, portiques et soleils, bombes et marrons, cascades et fontaines lumineuses. L'Orphéon, la Musique du 32^e de ligne, la Musique municipale, les sonneurs de trompe prêteront leur concours ; à 11 heures, éruption volcanique, bouquet de 2,000 fusées.

Lundi 10 juin, grande Cavalcade historique dont nous avons publié hier l'itinéraire. La composition du cortège comprend 40 groupes.

Un phénomène. — On vous signale la naissance d'un véritable phénomène.

La dame Touchard, demeurant place Thiers, à Tours, vient d'accoucher de deux jumeaux fort bien constitués et promettant de vivre. Le fait n'est pas extraordinaire, mais ce qui l'est, c'est que l'un des enfants est complètement dépourvu de bras, même à l'état rudimentaire.

C'est un cas de tératologie fort curieux et de nature à intéresser les savants.

LE MANS. — L'affaire Célérier viendra jeudi prochain devant le tribunal correctionnel du Mans. — Le prévenu sera défendu par M^e Leporché.

L'affaire Talvande viendra, dit-on, dans quinze jours, et l'affaire Chambris dans trois semaines.

UN GOIJAT

L'Espérance du Peuple a reçu la lettre suivante, qui narre les hauts faits d'un inspecteur primaire :

« M. l'inspecteur entra dans une école publique tenue par des religieuses ; il charge la supérieure de faire devant lui, aux enfants, quelques questions sur la géographie.

« Une petite fille, en répondant, donne le titre de Bonne-Mère ; comme il est d'usage dans toutes les classes tenues par des religieuses, lorsqu'il s'agit de la supérieure.

« — Bonne Mère ! reprend l'inspecteur avec vivacité, est-ce que Madame est la femme de votre père ?

« — Non, répond l'enfant intimidée.

« — Pourquoi l'appellez-vous votre mère ?

« A une autre qui a donné le même nom à la chère Soeur : Comment s'appelle votre père ?

« — Un tel.

« — Est-ce que Madame s'appelle comme votre père ? est-ce sa femme pour lui donner le titre de votre mère ?

« Et dire que, selon toute vraisemblance, ce cuisinier malappris donne le nom de « Vénéérable », dans la loge dont il doit faire partie, à quelque libre-penseur de son acabit, à moins qu'on ne l'appelle « Vénéérable » lui-même ! »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 juin 1889.

Bourse insignifiante et stagnation complète des cours, tel est le résultat de la journée. Le 3 0/0 cote 86.60 ; le 4 1/2 0/0 est à 104.75.

Le Crédit Foncier conserve un courant très régulier de transactions de 1,337 à 1,340. Peu d'offres à ce cours qui est plutôt un cours d'achat. Les obligations foncières et communales varient peu. L'épargne qui se porte sur ces valeurs fait un choix qu'on ne saurait qu'approuver.

La Société Générale est tenue à 460 et paraît susceptible d'une large plus-value.

On négocie la Banque d'Escompte de 530 à 532.50.

L'obligation de Saragosse à la Méditerranée et du Gaz de Lisbonne émises par cette Société se traitent très couramment en Banque.

La Banque de Paris et des Pays-Bas maintient son avance de la veille à 763.75.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'inscrit à 595.

Quelques affaires sur le Panama à 56.25.

L'obligation des Chemins Economiques s'échange à 377.

Informations financières. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, délivre en ce moment au prix de 500 francs des obligations rapportant 30 francs par an et remboursables à 1,000 francs en 9 ans.

Les tirages ont lieu le premier de chaque mois et les coupons sont trimestriels.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Juin 1889

3 0/0	86 50
3 0/0 amortissable	88 70
4 1/2	104 40

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;
Vermouth Nolly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

M^{me} Broze riait de tout son cœur.

— Continuez, David, continuez, cette enfant vous rend poète.

Broze écarta les cheveux de la jeune femme, et la baisant sur le front :

— Je crois, fit-il en souriant, que vous vous moquez de moi, madame.

Puis, tout à son enthousiasme :

— Eh bien ! oui, je continuerai. Eh bien ! oui, je veux dire comme cette enfant me paraît aimable, comme je la trouve jolie ; car elle te ressemble, ma Charmette. Comme toi elle a des yeux d'un bleu de pervenche, avec quelque chose de suave, de poétique. Ne dirait-on pas une petite princesse du Nord : on voit de ces visages-là en Suède, en Norvège, mais avec moins de distinction, moins de finesse. Rita sera ton portrait vivant. Ah ! est-ce notre enfant que j'aime ainsi, ou plutôt, ce qui fait le fonds de mon enthousiasme, n'est-ce pas le grand amour que je porte à sa mère ?

Tous deux causaient, maintenant assis sur le même canapé, leurs mains étaient enlacées. Jamais Broze n'avait été plus heureux.

— N'est-ce pas que tu l'aimes bien aussi, notre Rita chérie ?

— Si je l'aime ! Regardez, j'ai fait des folies

pour qu'elle soit gentille. L'autre jour, je me suis laissée tenter, rue de Rivoli.

Alors, allant ouvrir un des battants de son armoire à triple glace, M^{me} Broze montra une layette de second âge, que n'eût pas désavouée la gouvernante d'un enfant royal.

David pensa, tout bas, qu'un tout petit vêtement fait par la main de Charmette, si simple qu'il eût été, l'aurait plus attendri que toutes ces dentelles.

Il se tut cependant ; car il savait que la jeune femme ne touchait jamais une aiguille. Les aiguilles sont perfides pour l'index blanc et lisse.

Rita s'agitait, le repos semblait fuir. D'un mouvement plein de grâce, la jeune mère posa la main sur le berceau, et, lentement, le balança en improvisant de délicieuses vocalises. La voix se faisait si faible, si douce, que jamais le sommeil n'accourait à l'appel de mélodies plus berçantes, plus ralenties. David écoutait, retenant son souffle ; puis, lorsque l'enfant fut endormie, n'osant parler, de peur de troubler la dormeuse, il saisit la main de sa femme, et l'appuya fortement sur son cœur ; puis il leva sur Charmette des yeux tendrement émus.

C'était un muet applaudissement ; mais il

n'eût pas le don de plaire, car, dans ses étreintes affectueuses, David avait toujours le talent de meurtrir les doigts de sa bien-aimée Charmette, avec les bagues dont ils étaient chargés, meurtrissures douloureuses. D'ailleurs, jamais ses effusions n'arrivaient à l'heure désirée. On eût dit qu'il choisissait le moment où une toilette venait d'être achevée, comme s'il prenait un malin plaisir à en détruire la fraîcheur.

Charmette rétablit le bon ordre de la ruche soyeuse qui encerclait son poignet, et que son mari venait de froisser ; elle redressa encore le frison d'or, précédemment dérangé, et qui ne tombait plus avec sa grâce habituelle ; puis avec une légère petite moue que David trouva exquise :

— Mon cher ami, ayez donc plus de moelleux dans vos mouvements. Vous croyez toujours vous attaquer au clavier de votre piano. Pan ! pan ! pan ! Quelle vigueur dans vos doigts, mon Dieu ! quelle vigueur ! Mais quand il s'agit d'une mélodie d'amour, on berce, on balance, on imite les colombes, on roucoule... Allons, mon ami, ne vous désolerez pas ; ne prenez pas cette mine contrite... Une autre fois vous aurez égard à mes ruches, et vous

respecterez l'édifice de ma coiffure. Je vous jure que c'est une œuvre d'importance.

Sa tirade achevée, Charmette reprit place près du berceau. Elle était dans les jours où elle aimait à jouer à la jeune mère. L'enfant était pour elle le bibelot luxueux, le poupon enrubanné qu'on mène aux Champs-Élysées. C'est d'un si bon effet ces péliesses de cachemire richement brodées, ces dentelles moutonnantes aperçues au fond d'un landau. L'enfant attire le regard, et ce regard se reporte sur la belle jeune femme.

Mais, à côté de ces joies de vanité, il y a la tâche de patience et d'abnégation : les nuits sans sommeil, les longs bercements. Pour ces devoirs graves, M^{me} Broze était sans courage : l'insomnie pâlit, altère la beauté ; et, du matin au soir, du soir au matin, Rita était confiée à une robuste Frisonne, qu'on avait fait venir du nord de la Hollande, parce qu'elle était nourrice de premier ordre ; mais, surtout, parce que son costume superbe et sa coiffure en forme de casque d'or produisaient l'effet le plus original et le plus pittoresque durant les promenades.

(A suivre.)

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,
Et de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE

SUR LICITATION
Entre Majeurs et Mineurs
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'UNE

Maison d'Habitation

ET DÉPENDANCES
Située aux Deux-Sœurs, commune de Vivy.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 30 JUIN 1889, à une heure du soir, en la mairie de la commune de Vivy, et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M. Auguste Ménier, propriétaire et marchand de porcs, demeurant aux Deux-Sœurs, commune de Vivy ;

2^o M^{me} Louise Ménier, épouse assistée et autorisée de M. Louis Triplet, maître d'hôtel, avec lequel elle demeure à la Ménitrie ;

3^o M^{me} Euphrasie Ménier, épouse assistée et autorisée de M. Henri Chauveau, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure aux Chênes-aux-Loups, commune de Vivy ;

4^o M^{lle} Joséphine Ménier, cultivatrice, demeurant au même lieu, commune de Vivy ;

5^o M. Louis Bonneau, propriétaire à Saumur, agissant au nom et comme conseil judiciaire de cette dernière ;

6^o M^{me} Louise-Augustine Ménier, épouse assistée et autorisée de M. Clément Guiocheau, charpentier, avec lequel elle demeure aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, ayant pour avoué M^e LOUIS ALBERT ;

En présence de M^{me} Marie-Louise Brisset, propriétaire-cultivatrice, demeurant aux Alliers, commune de Vivy, veuve de M. Louis-Charles Ménier, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de M^{lle} Adèle-Alphonsine Ménier, sa fille mineure, issue de son mariage avec son défunt mari, sus-nommé, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Alphonse Brisset, cultivateur, demeurant à Blou, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Ménier, sus-nommée ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

1^o Une maison d'habitation, sise aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, comprenant : trois chambres à feu sur le devant ; trois cabinets derrière, deux hangars, greniers au-dessus, écurie à deux chevaux, cour et jardin, le tout d'une contenance d'environ cinq ares 50 centiares, joignant au nord la route de Saumur, au levant Montrieul, au couchant veuve Dumont et au midi Guichard ; puits dans la cour grevé d'un droit de puisage de M. Montrieul.

2^o Une petite parcelle de terre servant de passage, contenant environ neuf mètres seize décimètres carrés et joignant la maison ci-dessus et tous les droits attachés auxdits biens, tant activement que passivement, notamment ceux concernant le passage dû par M. Montrieul (représentant Morlatte) pour l'exploitation de ladite maison et du puits, réglés par acte devant M^e Loiseleur, notaire à Neuillé, le trois juin mil huit cent cinquante-huit, et tous autres actes et procès-verbaux.

Mise à prix : 3,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué pour-suisant la vente ;

Soit à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, 1^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (520) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchar, rue des Pauvres.

Avec Cour et Jardin.

D'UNE SUPERFICIE DE 11 ARES

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (523).

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

La GRANDE PRAIRIE

DE

L'ILE PONNEAU

Près la gare de Saumur.

S'adresser, avant le 20 juin, audit M^e GAUTIER, notaire. (493)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

APRÈS DÉCÈS

Aux enchères publiques.

A Munet, commune de Distré, le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à 1 heure précise, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire.

DE MEUBLES

OBJETS ET EFFETS MOBILIERS

A usage de maison de maître, de vigneron et de fermier.

Vente au comptant, plus 10 0/0 pour frais. (524)

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 47.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le SAMEDI 15 JUIN 1889, à 1 heure de l'après-midi.

D'UN IMMEUBLE

Sis au Pont-Fouchar, commune de Bagneux,

Comprenant :

1^o Maison d'habitation élevée sur caves, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, grenier sur le tout ;

2^o Cour, pressoir, buanderie, petite cuisine, hangar, réservoir d'eau, puits, bassin, joli jardin ;

Le tout contenant environ 5 ares 17 centiares.

Valeur locative réelle et évaluée : 480 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire. (497)

A Louer présentement

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUE

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

Il a été perdu un CHIEN TERRIER, poil jaune, et répondant au nom de Bob. — S'adresser hôtel de Londres, Saumur. — Récompense. (503)

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes couturières pour dames.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 25 fr. } par jour

2^e classe... 20 fr. }

LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser : 6, rue du Temple, Saumur.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

RESTAURANT GARNIER

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

OUVERTURE SAMEDI 8 JUIN

L'ALCAZAR D'ÉTÉ

Sous la direction de

M. MOLIVIER

1^{er} Comique des théâtres d'Angers et de Saumur

Avec le concours de nombreux Artistes des 1^{ers} Concerts de Paris.

Tous les jours, les dimanches et jours de fête, avec entrées payantes. Entrée : 4 franc.

BRIILLANT ORCHESTRE

TOUS LES SOIRS, DINERS-CONCERTS A 4 fr. 50.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.